



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le mardi 7 avril 2026 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Nature et effets :

Demande numéro 2026-02-0002, produite le 2026-02-27, ayant pour effet :

De permettre une distance inférieure à la norme minimale de 1,5 m entre le garage et la limite de propriété voisine, soit 1,08 m et 1,31 m.

Identification du site concerné :

Lot numéro 5 285 539
5627, chemin Hébert
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Richmond

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Ascot Corner ce 24^e jour de mars de l'an deux mille vingt-six.

Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 24^e jour de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de mars 2026.

Directeur général